



HAL
open science

Le rire parlementaire Une petite histoire des (Rires) de 1830 à 1851, ou l'apprentissage de la démocratie par le comique.

Dominique Dupart

► **To cite this version:**

Dominique Dupart. Le rire parlementaire Une petite histoire des (Rires) de 1830 à 1851, ou l'apprentissage de la démocratie par le comique.. Le rire moderne, Alain Vaillant; Roselyne De Villeneuve, Oct 2009, Nanterre (Université Paris Nanterre - UPL), France. pp.95-109, 10.4000/books.pupo.3611 . hal-04525170

HAL Id: hal-04525170

<https://hal.science/hal-04525170>

Submitted on 29 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le rire parlementaire

Une petite histoire des (*Rires*) de 1830 à 1851, ou l'apprentissage de la démocratie par le comique

Dominique Dupart

p. 95-109

1EN 1834, au cours d'une soirée parisienne, Lucien Leuwen reconnaît la sonorité déplaisante d'un rire chargé de retentir à la Chambre « quand, par hasard, on fait une proposition généreuse² ». De sortie en ville, le député éclate du même rire insupportable. Le rire parlementaire est alors symptomatique d'un régime fondé sur l'éloquence et dont le comique bourgeois—absolument sinistre—essaime par mimétisme hors de la Chambre. Cependant, le rire parlementaire, sous la monarchie de Juillet, puis sous la II^e République, signe aussi l'invention d'un comique démocratique, puis républicain, qui dément avec force Stendhal. À la Chambre, puis à l'Assemblée, on ne rit pas seulement en coquet malintentionné et dénué de cervelle, on rit aussi pour anticiper le débat et préparer la délibération. De 1830 à 1849, les libertés publiques progressent subtilement au moyen de ces rires.

2Passé juin 1848, les rires se durcissent en politique. Ils clouent avec haine au pilori du comique l'orateur socialiste ou républicain. Ils liquident aussi sans états d'âme la voix discordante qui rendait possible le débat démocratique. Enfin, passé mai 1849, ils vident de leur substance les éloquences lyriques et républicaines inventées pendant les deux décennies précédentes et préparent à un coup d'État conçu, selon Marx, comme une mascarade de l'Histoire.

LA MONARCHIE DE JUILLET OU LE RIRE STÉNOGRAPHIQUE (1830- 1848)

3Le rire parlementaire est omniprésent sous la monarchie de Juillet. Il est encouragé par la nature étrange du régime. La monarchie louis-philipparde autorise un espace de parole à la contradiction, à l'attaque, aux rires de toute les sortes-soumis aux aléas de la censure-sans accorder à tous les contradicteurs, ou rieurs, loin s'en faut, un droit de suffrage. À défaut de voter pour les députés en place, on rit d'eux énormément.

4Dans la Chambre, le rire est sténographique. Mis en œuvre par une équipe de techniciens de l'écriture *extérieurs* à la Représentation censitaire, il naît d'un procédé d'insertion énonciative qui troue les discours de voix hétérogènes³. De ce procédé, on use avec parcimonie, non pour indiquer aux lecteurs des journaux politiques les passages comiques du discours, mais pour signaler, par souci de réalisme, les diverses réactions de la Chambre. En lisant le *Moniteur*, on rencontre au sein des discours des (*Rires.*) ou (*On rit.*) Ou encore : (*Rires à gauche* – ou à droite). Mais aussi : (*Exclamations.*) ou (*Sensations*). Ces didascalies de transcription, ou encore didascalies de presse, très codées, sont utiles aux lecteurs qui suivent la séance parlementaire dans leur salon avec un jour de retard. Les sténographes rapportent aussi les blagues, les interventions, les *fusées* qui jaillissent de l'auditoire et viennent trouer comiquement le discours.

5En réalité, la fonction de ces interruptions est délibérative, ou démocratique. Au moyen des (*Rires*), la Chambre, relayée par les sténographes, puis par l'éditorialiste de la première page, aménage

au cœur du discours les conditions possibles d'une contradiction. Le rire fait le débat dans la Chambre de Juillet, au même titre que l'attaque, et même il *fait* le débat dans la presse qui fonctionne en chambre d'écho à la Chambre, bien plus que la succession des discours parlementaires qui se répondent très souvent en exorde seulement.

6 Quand Lamartine tente en décembre 1834 de convaincre ses pairs députés d'abandonner la coutume barbare du procès politique en s'écriant : « Supposez qu'au lieu d'être les vainqueurs, nous eussions été les vaincus », le *Constitutionnel* ajoute en didascalie de transcription : « On ne suppose pas cela ! » Des (*Rires à gauche*) suivent aussitôt sur la page du journal. Qu'a fait le *Constitutionnel*? Il a tout simplement habillé le discours de Lamartine d'une voix farceuse et de rires complaisants⁴. Ces rires déguisent avec adresse ce qui est dépeint dans *La Tribune* comme une violente tempête de séance soulevée par la formule de l'orateur⁵. Le *Journal des Débats*, lui, est plus radical. Quand Lamartine lance sa formule, le journal répond par : (*Rires divers.*) *Une voix*. « Vous ne seriez pas à cette tribune⁶ ! » De la tribune des journalistes naissent un rire, une interruption, une plaisanterie, une blague, qui introduisent dans le texte du politique censitaire la possibilité d'un rire irrévérencieux. Point de sacré parlementaire sous la monarchie de Juillet, mais une discorde démocratique née d'un comique de presse et de tribune qui annonce le futur du régime.

7 Les (*Rires*) parlementaires supposent enfin une véhémence des passions politiques. Ils sont un « facteur d'économie et de mouvement » qui révèle la perméabilité de la tribune⁷. Dans les journaux politiques, ils sont à l'origine de la partition de la parole propre à la presse de Juillet relevée par Marie-Ève Therenty. À coup de (*Rires*) et de (*On rit*), une « case oblique », rythme, assaisonne le

sérieux du politique, l'éloquence de tribune⁸. « Laissez donc là votre muse chagrine,/ Déridez-vous ; vous êtes homme d'État/Pour rire. », lance le satiriste Beaumanoir *À un homme sérieux* – qui n'est autre que Lamartine⁹. Les (*Rires*) contredisent les prophéties staéliennes dans *De la littérature*¹⁰. Le député, « petit notaire, dans le Cantal, [...] qui n'est pas obligé de parler français, ni d'avoir un accent non ridicule » ne désigne pas seulement en 1836 le type même de l'anti-comique selon Stendhal. Il s'avère être également le plaisantin idéal qu'on rencontre à la Chambre et sans lequel le nouveau régime des libertés publiques serait moins puissant¹¹.

LA RÉPUBLIQUE FÉROCE (APRÈS JUIN 1848)

⁸Sous la II^e République, le rire devient mémorable. De tous les grands rires du XIX^e siècle, deux, au moins, surviennent sous le nouveau régime à l'Assemblée. Ces rires mémorables semblent moins dictés, greffés par les sténographes sur le corps du discours, comme sous la monarchie de Juillet, que produits par l'Assemblée elle-même. Désormais, de la représentation démocratique, complète et constitutionnelle, et non plus seulement censitaire et symbolique, naît directement le rire parlementaire. Si ces rires sont mémorables, c'est qu'ils semblent s'imposer désormais à *l'extérieur* de l'enceinte parlementaire au moyen des journaux, publications, opuscules,... au lieu d'être imposés aux Députés Citoyens *de l'extérieur* de l'enceinte.

⁹Nous nous souvenons de l'hilarité profonde, énorme, gigantesque, qui, remontant des massacres de Juin, salua le discours de Proudhon sur l'abolition de la propriété le 31 juillet 1848. Nous nous souvenons aussi de l'éclat de rire féroce qui suivit l'annonce des résultats de Lamartine à l'élection présidentielle de

***. Cet éclat de rire se répercuta jusqu'aux dernières prises de parole de l'ancienne gloire de tribune, « de proche en proche », écrit Bergson à propos du désir d'écho fondamental suscité par le rire, comme « quelque chose qui commence par un éclat pour se continuer par des roulements, ainsi que le tonnerre dans la montagne¹² ».

¹⁰Le discours de Proudhon, et son accueil horrifié et hilare, eut un tel retentissement qu'il y eut même – publiée par un certain *Junius* – une petite compilation, une sorte de *Vade mecum* Proudhon – pour rire pour le prolonger par écrit. Cette publication est l'indice du changement de sens dans la circulation des (*Rires*) parlementaires. L'ouvrage rassemble à des fins satiriques toutes les pièces d'un petit dossier comique dont la réponse de Proudhon à Thiers faite à l'Assemblée le 31 juillet 1848 pour abolir la propriété est le clou¹³. On peut ainsi y lire un récit romancé de la séance parlementaire au cours duquel on apprend que « *Le Messie du bonheur général* » porte « des lunettes et parle le franc-comtois le plus pur ». Junius précise aussi qu'il faut « une immense explosion d'hilarité pour tirer [le Messie] de ses rêveries¹⁴. » Suivent l'exposé de la doctrine de Proudhon, son projet de décret, le rapport du citoyen Thiers et le compte rendu de la séance du 31 juillet 1848, certifié conforme au *Moniteur*.

¹¹En transformant Proudhon en bouffon des chiffres, Thiers déchaîne les rires malveillants de l'Assemblée. (*Hilarité*), transcrit le sténographe du *Moniteur*. Oui, le XIX^e siècle, ici avec Thiers, se vautre avec volupté dans la bêtise¹⁵. Madame de Staël aurait volé immédiatement au secours de l'orateur en rappelant que ce qui fait périr les républiques est, non l'ascendant d'un homme sur quelques uns, comme le radote Thiers en voulant faire passer Proudhon pour l'ogre des banques, mais « son indifférence pour tous ». En d'autres termes, le « nivellement démocratique », selon

Madame de Staël, seul, permet une mise à mort oratoire par le comique d'un penseur comme Proudhon¹⁶. Pendant son discours, prononcé quelques jours après celui de Thiers, on lit successivement–mais non exhaustivement –, (*Rumeurs prolongées*), (*Rires*), (*Nouveaux rires*), (*Murmures ironiques*), (*Hilarité générale prolongée*), (*Explosions de rires*). Le raffinement sténographique, plus développé que sous la monarchie de Juillet, est symptomatique de la violence parlementaire extrême qui fut ici exercée contre l'orateur.

¹²Désormais, le rire parlementaire est un opérateur du pouvoir en place, un opérateur mortel, comme on dit d'une injure qu'elle est mortelle, et qui est encore tout trempé des massacres de Juin. « Le comique, la puissance du rire est dans le rieur et nullement dans l'objet du rire », écrit Baudelaire¹⁷. L'Assemblée rit en puissance sous la II^e République, sans doute parce que la légitimité démocratique dont elle est investie décuple désormais le rire contre la tribune, en faisant jouer la force du nombre de l'auditoire contre la singularité de l'orateur, toujours suspect sous une république. À ce moment de la II^e République, enfin, les débats d'idées et les conflits politiques finissent en combats et en barricades, ce qui leste en retour les interventions parlementaires d'une charge épique inimaginable aujourd'hui au cours d'un débat parlementaire. Le corollaire du suffrage universel est–paradoxalement–dans la rue, le massacre du nombre qui se refuse de se plier à la Représentation votée en acte et, à l'Assemblée, la montée en puissance du rire assassin.

¹³Voici avec quel exorde Proudhon commence :

C'est avec le socialisme que vous voulez en finir, en le forçant de s'expliquer à la tribune. [Alinéa]. Moi aussi, je veux en finir. Et puisque vous m'avez garanti la liberté de la parole, il ne tiendra pas à moi que nous en finissions avec le socialisme ou avec autre chose. (*Rumeurs prolongées*)¹⁸

14« En finir », ici, s'entend au sens le plus fort. Puis :

Je serai indulgent (*Rires*) Le rapport que vous avez entendu, sans pitié pour ma personne, m'autoriserait peut-être à des représailles terribles : je serai plein de miséricorde. (*Nouveaux rires*)

15Et enfin :

Je ne provoquerai pas l'agresseur à un combat singulier, sa mort ne me satisferait pas. Je ne traduirai pas devant les tribunaux, la justice, en pareille matière, est incompétente. Je le défierai en un duel de conscience. Je lui dirai : apportez à cette tribune votre vie secrète, faites vos confessions et je ferai les miennes. (*Murmures ironiques*)

16L'enjeu oratoire–la mise à mort du socialisme–est relayé par un discours explicitement menaçant qui, s'il est aussi ridicule–les représailles terribles d'un orateur à l'accent franc-comtois font sourire–indique le registre épique au moyen duquel Proudhon entend se battre face à l'hydre parlementaire. Concernant l'abolition de la propriété, il est bien question de lutte à mort.

17À plusieurs reprises, l'interruption parlementaire révèle aussi le désir du socialiste d'anéantir l'auditoire bourgeois, réactionnaire et coupable de guerre civile qu'est l'Assemblée. Quand Proudhon parle de procéder à la « liquidation sociale », il veut parler de la fin de la propriété mais les parlementaires l'interrompent car ils entendent bien davantage. Le citoyen Ernest de Girardin s'écrie : « Est-ce de la guillotine que vous voulez parler¹⁹ ? » Proudhon relève le défi. Il admet que ses amis et lui,–« nous », dit-il – deviendraient coercitifs, s'ils étaient en nombre suffisant pour mener le jeu. Proudhon déclare aussi que « nommer la banque centrale, c'est tuer d'un coup la propriété sans raisonnement, sans phrases²⁰ » :

Une voix : C'est cela, la mort sans phrases ! *Le citoyen Proudhon* : Je constate que cela vous fait rire. *Une voix* : De pitié. *Le citoyen Proudhon* :

De pitié, c'est encore mieux. *Le citoyen Taschereau* : Oui, mais dans ce cas, la pitié n'est pas de l'amour. (*On rit.*)

18Le discours prononcé à plusieurs voix tricote du cliché mortel et comique, de l'assassinat de la propriété « sans phrase » – une notation extraordinaire dans la bouche d'un orateur de tribune ! –, jusqu'à la déclaration de haine au moyen de la pitié, en passant par la menace de mort implicite lancée par la voix anonyme : « la mort *sans phrases* ! » Le rire rabaisse par le cliché en réduisant l'exercice de la pensée politique au manichéisme de la guerre sociale. L'inconscient de la mort qui sous-tend le débat parlementaire abolit alors les enjeux d'économie politique. La « mort *sans phrases* »... comment mieux décrire la mort du discours dans le sang de Juin qu'en rabaissant l'éloquence socialiste à cette pirouette oratoire ?

19Mais les rires qui fusent contre la tribune de Proudhon sont aussi les indicateurs de la puissance symbolique de la tribune socialiste au sein de l'Assemblée républicaine de juillet 1848. Aujourd'hui, on relit avec joie les phrases de Proudhon qui furent assassinées par les rires, ces micro accidents interlocutoires qui trouent le discours. Ces rires qui éclatèrent et dont les didascalies de presse sont les vestiges écrits pimentent en intensité une éloquence qui fut, sinon, perçue comme laborieuse et longue. Enfin, la valeur politique du rire parlementaire est réversible. Le rire redéfinit les critères de l'idéologie mise en œuvre en la confrontant à une réception dédoublée, hilare et horrifiée, menacée et menaçante, forte de sa légitimité démocratique mais aussi démunie en raison de cette même légitimité démocratique, justement, car cette dernière l'oblige à subir ce qu'elle ne devrait pas souffrir et qui l'anéantit de l'intérieur : la voix du *citoyen Proudhon*, un Représentant du peuple qui parle à la tribune au même titre que tous les autres *citoyens* de la Chambre.

20 Au crépuscule du régime, en décembre 1851, ceux qui font rire d'effroi en souhaitant publiquement la chute de la république ne sont pas isolés comme Proudhon l'était en juillet 1848. Dans le *Moniteur* du 2 décembre qui, avec le jour de décalage usuel, raconte la dernière séance parlementaire du République, le 1^{er} décembre 1851, le député monarchiste M. Léo de Laborde rappelle avoir déposé une proposition « pour statuer sur cette question de savoir s'il n'y avait pas lieu de revenir à la monarchie traditionnelle et représentative²¹ ». Le sténographe du *Moniteur* enchaîne aussitôt : « (*Rires et exclamations ironiques à gauche*) ». M. de la Rochjaquelin, député conservateur, réplique aussitôt : « Écoutez ! Écoutez ! (*Rumeurs prolongées*) », enchaîne le sténographe. Enfin, de la bouche de M. Arnaud (Var) fusent conjointement cette vérité et cette blague sur le régime parlementaire : « Il n'y a que la République pour tolérer de pareilles propositions à la tribune ! » Le rire parlementaire est aussi le signe de l'extrême labilité des assemblées démocratiques qui promeuvent en leur sein les voix qui leur sont souvent contraires au risque de ne pas savoir ensuite lutter efficacement contre elles. Les derniers rires de la IIe République, ces rires des MM. Leo de Laborde et de la Rochjacquelin–des (*Rires*) historiques, s'il en est–le prouvent.

LE PANTIN ROMANTIQUE ET RÉPUBLICAIN (AVRIL 1850)

21 C'est à l'Assemblée constituante que s'adresse Proudhon. Victor Hugo et Lamartine, eux, furent cent fois crucifiés par les rires anti-républicains et anti-romantiques de l'Assemblée législative élue en mai 1849. À ce moment de sa recherche, la quête du rire parlementaire conduit le lecteur à arpenter un cimetière particulièrement vivant et extrêmement fourni en cadavres de

tribune, séance après séance, jusqu'au 2 décembre : le cimetière du parlementarisme républicain. On ne peut imaginer séances de rires plus épouvantables que celles qui eurent lieu à cette époque de notre histoire parlementaire, notamment en avril 1850 à l'occasion des discussions menées sur la destination et la modalité des déportations politiques. Faut-il expédier et verrouiller les condamnés politiques aux îles Marquises, oui ou non ? Telle est la question qui agite l'Assemblée. Les rires qui ponctuent la discussion paraissent d'autant plus cruels qu'ils semblent préparer les déportations qui adviendront dans un peu plus d'une année civile après la dissolution de l'Assemblée même qui en aura voté les modalités ! Marx a admirablement décrit cette logique de la liquidation de l'opposition politique, segment après segment de la représentation, jusqu'au Deux Décembre, mais il reste désormais à montrer qu'elle s'opère aussi au moyen d'une cascade continue de (*Rires*)²².

²²Et pourtant, il faut rire. Le discours prononcé par Victor Hugo le 6 avril 1850 fut remarquable d'éloquence et d'hilarité²³. Disons plutôt que le rire parlementaire y apparut comme le stigmate de l'éloquence. Dès la monarchie de Juillet, les interruptions et les rires soulignent son caractère d'orateur lyrique, et donc suspect, chez Lamartine²⁴. Mais, en avril 1850, l'Assemblée ne tolère plus *en soi* l'éloquence romantique, et, avec elle, le décorum propre au prophète de tribune, l'éloquence personnelle à la première personne, l'amplification lyrique, et, pour le dire vite, tous les effets de tribune dont les orateurs, personnels et pathétiques, complaintifs, ont usé et abusé depuis 1830. C'est, dans cette dernière Ile République, à l'œuvre, une mise à bas politique de l'édifice oratoire né avec la renaissance d'un vrai parlementarisme en 1830.

23 Pour entendre le rire parlementaire d'avril 1850, il faut imaginer Sainte-Beuve transformant ses *Poisons* contre Hugo en anathèmes rigolardes :

Dans la discussion qu'il a essayé de soulever à la Chambre des pairs (le 27 juin 1846), sur l'action de l'Océan sur les côtes, écrit Sainte-Beuve, Victor Hugo a bien été lui-même ; *il me faisait l'effet d'une grosse baleine qui s'est engagée dans la Manche et qui ne peut en sortir.*

24 Désormais, le rire est une arme politique en tant qu'il est doté d'une conscience, non de classe, mais de style. Victor Hugo qui veut dénoncer la suprématie des hommes « positifs » et sans conscience qui attaquent les écrivains et les poètes en politique, ne peut achever sa phrase. « M. Victor Hugo : On ne fait pas que de ces hommes positifs qui ne sont, après tout, que des hommes négatifs. (*Explosions de rires à droite.*) » Une voix intervient : « Quel pathos ! » Victor Hugo ignore l'interruption :

Mais qu'une révolution survienne, les hommes d'affaire, les gens habiles ne sont plus que des nains. (*Sourires à droite.*) M. Boissié : Et les imbéciles sont des géants ! (*Hilarité bruyante et prolongée. – Très bien. Très bien ! – Assentiment marqué à droite.*)

25 Le chiasme discordant, habile, grossit en le parodiant le stylème hugolien. Aussi bien, il le révèle car ce qui se répète en éloquence est, sachons-le, inaudible en politique : c'est bien ce qui fait rire les parlementaires en écoutant Victor Hugo. Sous forme de la blague suivie des (*Rires*) qu'elle provoque, sa consommation immédiate par l'auditoire, c'est aussi l'illumination lyrique de l'éloquence romantique qui est parodiée. À la pointe, à la fusée, répondent les jeux de mots, les répétitions dégradées. À l'abondance, à l'amplitude font écho la pique et l'épigramme. Le rire parlementaire, sténographique, est parodie bouffonne qui mime en s'en moquant l'improvisation sublime, louée autrefois dans les éditoriaux politiques en première page des journaux de Juillet.

26 Victor Hugo dénonce l'inhumanité de la déportation au moyen d'un langage fleuri immédiatement stigmatisé. Manque de chance pour les interrupteurs, il s'agissait d'une citation des Évangiles :

M. *Victor Hugo* :. Eussiez-vous construit vos iniquités en granit, à chaux, et à ciment. (*Oh ! Oh ! – Rires à droite.*) Ne vous pressez pas tant de rire, messieurs, vous riez des paroles mêmes de l'Écriture ; j'ai eu tort de ne pas vous prévenir. Eh bien, je répète (maintenant que je vous ai prévenus, vous ne rirez plus), je répète...

27 Victor Hugo dresse alors le portrait d'un condamné à la déportation. M. de Kerdrel, qui est un habitué des interruptions, s'écrie alors : « De l'humanité pour des tigres ! » Et aussi : « *Voix à droite* : Portez cela à la Porte Saint Martin. » Rires parlementaires puis contre-rires hugoliens et ironiques identifiables au rire du savant conscient de sa supériorité, qui est décrit par Baudelaire²⁵. Et, pour finir, contre-contre-rires parlementaires, dédoublés, qui renvoient la défense des déportés au cliché animal et à la scène du drame romantique. Le rire parlementaire est devenu un fluidifiant exemplaire qui déloge sans cesse le politique sans jamais réussir à l'évacuer tout en dénonçant simultanément la vacuité progressive de l'Assemblée.

28 Ce qui n'apparaît pas dans cette transcription réduite du discours hugolien est que le portrait du condamné fait par Victor Hugo est finalement interrompu très tard. En réalité, interrompant les rires, Victor Hugo fait un portrait qui est bien plus celui d'un proscrit politique volontaire que celui d'un déporté envoyé au bagne. Interrompus, les rires formulent aussi que la mise à mort du *déporté* fait signe vers celle du *député* et aussi que le *député*, un jour, se transformant en *exilé*, ne se laissera pas *déporter*. D'un texte à l'autre, des Évangiles au discours, du déporté au député, le jeu comique de l'anéantissement et de la résurrection de la voix romantique se rejoue infiniment. L'Assemblée met en scène son

exténuation à venir au moyen d'une virtuosité de plus en plus subtile de ses rires.

29 Comparé au Lamartine d'avril 1850, Victor Hugo n'incarne pas encore le pantin mécanisé qui fut décrit par Bergson :

Mais voici qu'un certain mouvement du bras ou de la tête (chez l'orateur), toujours le même, me paraît revenir périodiquement. [...] Ce n'est plus de la vie, c'est de l'automatisme installé dans la vie et imitant la vie. C'est du comique²⁶.

30 Bergson, en 1899, utilise plusieurs fois l'univers de la tribune et de l'orateur pour définir sa « mécanique plaqué [e] sur du vivant²⁷ ». Sans doute le cérémonial de la tribune n'a-t-il pas encore tout à fait disparu des imaginaires en 1899. Déjà, Sainte-Beuve isolait pour les caricaturer chez les orateurs Guizot et Lamartine les mêmes mouvements répétitifs, quand il ne croquait pas leur visage en face d'animal²⁸. Or, la fin de la IIe République a bel et bien été précédée par l'annihilation radicale du vivant chez l'orateur Lamartine au moyen d'un rire qui *a mécanisé en la caricaturant* son éloquence républicaine. Lamartine s'est alors métamorphosé en cadavre ambulante et comique : le cadavre du régime lui-même proférant ses derniers mots à la tribune avant la déposition de la tribune.

31 Le « mouvement du bras et de la tête », ou encore « les élancements d'une dent malade » coupant les effets de l'orateur décrits par Bergson sont chez lui une voix exténuée, littéralement escamotée par l'Assemblée et le sténographe²⁹. Le 23 mai 1850, *une voix au fond de la salle* s'écrie « On n'entend pas ! » M. le président répond à la voix : « L'honorable orateur ne peut pas monter sa voix au ton pour les sourds ; il parle pour ceux qui ont l'oreille claire. Vous lirez dans le *Moniteur*. » Lamartine venait de mettre en garde l'auditoire contre ceux qui l'engageraient « jusqu'au désordre et jusqu'aux guerres civiles unanimement

exécrées par tous les partis ». Traduisez : jusqu'à de nouvelles journées de Juin³⁰. En réalité, alors que tout le monde devrait être républicain dans cette assemblée, la république se réduit progressivement à une tribune isolée et exténuée, celle de Lamartine, dont on ne fait que rire. Le corps du pantin lamartinien se survit dans la castration obscène et sans fin de la verve républicaine. Aux (*Rires*) répondent les constants (*N'interrompez pas ! N'interrompez pas !*) qui relancent le *coitus interruptus* du pantin républicain³¹.

³²Désormais, les rires s'attaquent à la représentation démocratique, de même qu'à son histoire, à sa légende révolutionnaire. Lamartine ne peut plus dire un mot sur les journées de 1848 sans déchaîner les rires qui anéantissent, en retour, la source épique et légendaire du régime. Si on qualifie les journées de Février de « journées funestes » comme le fait M. Thiers à l'Assemblée le 23 février 1850, que reste-t-il de la République ? La république n'est plus un régime. Elle est devenue l'occasion pour les députés de s'en payer une belle tranche. C'est proprement à sa déshistoricisation et à sa réduction concomitante en phraséologie que conduisent les rires parlementaires de 1850.

³³Lamartine répond à Thiers et à « ses journées funestes » avec un rare panache³² :

Messieurs, la République est assez forte, la démocratie a assez d'avenir, si elle n'a pas assez de présent, pour dédaigner les épigrammes. (*Vives acclamations à gauche. -Très bien ! Très bien !*) [Alinéa] Ce n'est pas avec des épigrammes qu'on renverse les gouvernements populaires ; ce n'est pas avec des épigrammes qu'on restaure ou qu'on soutient les monarchies renversées (*Acclamations.*) Les hommes d'esprit font des épigrammes, Messieurs ; les peuples font des révolutions. (*Bravos à gauche et au centre*)

³⁴La béquille qui sculpte la période improvisée à l'oral-la scansion « ce ne sont pas les épigrammes qui, mais. » offre une place de

choix aux rieurs pour s'immiscer dans la phrase et la creuser de l'intérieur. Les rires parlementaires font œuvre de caricature en éventrant et en désarticulant la période lyrique³³. Lamartine lance à l'Assemblée : « Vous ne voulez pas attendre la fin d'une phrase³⁴. » Cette exagération du trait oratoire obtenu au moyen de la scansion des rires signale que l'orateur romantique et républicain ne s'appartient plus et que, dans son discours, tous, désormais, peuvent marcher sans rien craindre ni de l'opposition, ni du président de séance. Lamartine n'est pas même en mesure d'articuler son amendement sur la déportation, le 19 avril 1850. « M. *Scholcher* : M. le président n'entend donc pas ces interruptions ? M. le Président : Il y en a tant de tous les côtés qu'il est impossible de les démêler (*Exclamations à gauche*³⁵). » M. Dupin, en renonçant à faire régner l'ordre délibératif, consacre avant l'heure la chute du régime sous les lazzis parlementaires.

³⁵Imaginons, après Baudelaire, Virginie—de *Paul et Virginie*—revenue de son île et découvrant avec stupéfaction à l'Assemblée la scie des rires démolir l'éloquence lyrique de Juillet et de la Révolution. « Virginie a vu ; maintenant elle regarde. Pourquoi ? Elle regarde l'inconnu », décrit Baudelaire³⁶. Pour rire de Lamartine et de Hugo, Virginie devra tout simplement admettre la chute de l'idéal lyrique en politique et sa transformation en poubelle de l'auditoire parlementaire, source du plus grand comique. « Sans doute, que Virginie reste à Paris et que la science lui vienne, le rire lui viendra ; nous verrons pourquoi », poursuit Baudelaire³⁷.

³⁶Quelle science peut-elle venir à notre Virginie parlementaire ? La science dispensée par toutes les caricatures. Entre autres, les rires parlementaires mettent en évidence une fourberie très fréquente de Lamartine, employée dès le Gouvernement provisoire, qui consiste à digérer les (*Rires*) au cours d'improvisations qui infléchissent le discours *dans le sens voulu* par l'auditoire³⁸. Ou

encore, ces rires révèlent toutes les approximations chiffrées, scientifiques, historiques qui sont propres à sa tribune. Chaque fois, elles sont impitoyablement relevées et commentées. L'outrance des images est aussi questionnée avec violence. Lamartine évoque le radeau de la Méduse pour représenter les déportés politiques à la dérive vers les îles Marquise... on s'esclaffe et on se compromet avec les anti-républicains, quand tous ces traits oratoires, combinés entre eux, déforment impitoyablement – et à juste titre – une mémoire de l'éloquence républicaine³⁹. La science délivrée par la caricature parlementaire est réelle. Elle vaccine de l'éloquence lyrique. Elle fait aussi surmonter l'effroi initial suscité par le comique d'anéantissement politique.

³⁷En s'identifiant sans façon à la république finissante, le lecteur d'aujourd'hui substitue sans difficulté les (*Larmes*) des républicains aux (*Rires*) conservateurs. Ce transfert émotionnel conçoit l'Assemblée nationale avec un esprit de sérieux qui, concernant l'éloquence de tribune, n'avait pas lieu d'être en 1850. L'Assemblée était « vulgairement exposée sur les planches », raconte Marx, et elle a disparu le 2 décembre à la manière d'une « fantasmagorie⁴⁰ ». Cette farce de la représentation est pour partie encore vivante aujourd'hui, mais, curieusement, elle semble à nos yeux épargner la II^e République. En s'éloignant dans le temps, le régime parlementaire se drape de solennité idéale et anti-comique.

NOTES

² STENDHAL, *Lucien Leuwen* [1834–1835], DEBRAY Henri et CROUZET Michel (éd.), Paris, Garnier-Flammarion, « GF », 1982, t. II, XLVII, p. 203.

³ JEANNIN-VIBERT Anne, *L'Éloquence parlementaire sous la monarchie de Juillet, Guizot, Thiers, Tocqueville*, Thèse, Lettres, Lise DUMASY (dir.), Université Grenoble III-Stendhal, t. I, p. 41–45.

4 *Moniteur universel*, mercredi 31 décembre 1834, n° 365, p. 2556. *Le Constitutionnel*, mercredi 31 décembre 1834.

5 *La Tribune*, mercredi 31 décembre 1834.

6 *Le Journal des Débats*, mercredi 31 décembre 1834.

7 LARTHOMAS Pierre, *Le Langage dramatique*, Paris, PUF, 1980, p. 222.

8 THERENTY Marie-Ève, « La case ironique : Delphine de Girardin et Théophile Gautier feuilletonistes (1836–1848) », in *Ironies entre dualité et duplicité*, actes des journées d'études organisées en novembre 2004 et mai 2005 à l'université de Provence, GARDES–TAMINE Joëlle, MARCANDIER Christine et VIVES Vincent (dir.), Publications de l'université de Provence, 2007, p. 79–92.

9 BEAUMANOIR, *Le Nouveau Martial, épigrammes, satires, réflexions*, Paris, A. Bouchard, 1846, p. 86.

10 STAËL–HOLSTEIN (de) Germaine, *De la littérature* [1800], GENGEMBRE Gérard et GOLDZINK Jean (éd.), Paris, Flammarion, « GF », 1991, deuxième partie, p. 308.

11 STENDHAL, « La comédie est impossible en 1836 », in *Du rire : essai philosophique sur un sujet difficile et autres essais*, Paris, Payot & Rivages, 2005, p. 159–181, p. 169.

12 BERGSON Henri, *Le Rire, Essai sur la signification du comique* [1900], Paris, PUF, « Bibliothèque de la philosophie contemporaine », 1972, p. 5.

13 JUNIUS, *Curiosités révolutionnaires. Le Citoyen Proudhon devant l'Assemblée nationale*, Paris, Au bureau central, 1848.

14 *Ibid.*, p. VII.

15 VAILLANT Alain, *La Crise de la littérature : romantisme et modernité*, Grenoble, Ellug, « Bibliothèque stendhalienne et romantique », 2005 (« Le rire romantique ou le deuil de l'intelligence », p. 211–228).

16 « Ce qu'on avait toujours craint pour la république, c'était le trop grand ascendant que pourrait prendre sur elle un de ses grands hommes ; ce qui la fit périr fut son indifférence pour tous. » (STAËL–HOLSTEIN (de) Germaine, *De la littérature, op. cit.*, première partie, p. 119).

17 BAUDELAIRE Charles, « De l'essence du rire et généralement du comique dans les arts plastiques » [1868], in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1976, t. 2, p. 532.

18 JUNIUS, *Curiosités révolutionnaires.*, *op. cit.*, p. 44.

19 *Ibid.*, p. 57.

20 *Ibid.*, p. 67.

21 *Moniteur universel*, 2 décembre 1851, séance du lundi 1^{er} décembre, n° 336.

22 MARX Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte* [1852], *op. cit.*, I, p. 65–66.

23 HUGO Victor, « Sur le projet de loi relatif à la déportation », in *Moniteur universel*, samedi 6 avril 1850.

24 LOUBIER Pierre, « Fêlures ironiques dans l'élégie romantique », in *Ironies entre dualité et duplicité, op. cit.*, p. 31.

25 BAUDELAIRE Charles, « De l'essence du rire », *op. cit.*, p. 530.

26 BERGSON Henri, *Le Rire, op. cit.*, p. 25.

27 *Ibid.*, p. 25.

28 SAINTE-BEUVE Charles-Augustin, *Mes Poisons*, Paris, José Corti, « Collection romantique » n° 16, 1988. Sur Guizot, p. 74 : « répétant, répétaillant, à satiété les mêmes choses, les mêmes mots accompagnés du geste incisif qui bat la mesure ! » Sur Lamartine, p. 93 : « Lamartine, depuis lors, n'a fait que redire la même chose sur tous les tons, ou plutôt il a redit le même ton sur toutes les choses. »

29 BERGSON Henri, *Le Rire*, *op. cit.*, p. 39.

30 LAMARTINE (de) Alphonse, Discours « Sur la loi électorale », 23 mai 1850, in *Œuvres oratoires et écrits politiques, La France parlementaire (1834-1851)*, Paris, Librairie internationale, 1864, [6 t.], t. 6, p. 222.

31 « Ce lien, clandestinement inscrit dans les textes, entre la littérature et le rire obscène est consubstantiel à la modernité. »

(VAILLANT Alain, *La Crise de la littérature : romantisme et modernité*, *op. cit.*, p. 224).

32 LAMARTINE (de) Alphonse, *Réponse à Thiers*, 23 février 1850, in *Œuvres oratoires et écrits politiques*, *op. cit.*, p. 130.

33 Sur les affinités entretenues entre littérature et caricature, lire l'« Introduction » de Philippe Régnier, in *Caricatures politiques 1829-1848*, CLEMENT Jean-Paul et REGNIER Philippe (dir.), Maison de Chateaubriand, 1994, p. 34-37.

34 LAMARTINE (de) Alphonse, Discours « Sur la déportation », 19 avril 1850, in *Œuvres oratoires et écrits politiques*, *op. cit.*, p. 178.

35 *Ibid.*, p. 179.

36 BAUDELAIRE Charles, « De l'essence du rire », *op. cit.*, p. 528-529.

37 *Ibid.*

38 LAMARTINE (de) Alphonse, Discours *Sur la déportation*, 19 avril 1850, in *Œuvres oratoires et écrits politiques*, *op. cit.*, p. 178.

39 « Si le radeau de la *Méduse* avait été chargé de vos ennemis politiques et que l'horrible récit de ce naufrage [...] se fut répandu dans tout ce pays, quelle n'eût pas été l'explosion de soupçons, de cris, d'imprécations contre le législateur ! » (*Nouvelles clameurs à droite.*) *Ibid.*

40 MARX Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, *op. cit.*, p. 58 et p. 70.

AUTEUR

Dominique Dupart

Université de Lille

Du même auteur

- [Éloquence sensible, éloquence à la Jean-Jacques : un idéal lyrique transporté sur un balcon de campagne ou les Discours familiers de Lamartine](#) in *Les Formes du politique*, Presses universitaires de Strasbourg, 2010
- [Propositions sur la mesure lyrique de l'histoire, ou le règne des images chez Bouvet, Fourcade et Monnier](#) in *Imagination et histoire : enjeux contemporains*, Presses universitaires de Rennes, 2014
© Presses universitaires de Paris Nanterre, 2013

RÉFÉRENCE ÉLECTRONIQUE DU CHAPITRE

FORMAT

OPENEDITION APA MLA

DUPART, Dominique. *Le rire parlementaire : Une petite histoire des (Rires) de 1830 à 1851, ou l'apprentissage de la démocratie par le comique* In : *Le rire moderne* [en ligne]. Nanterre : Presses universitaires de Paris Nanterre, 2013 (généré le 02 avril 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pupo/3629>>. ISBN : 9782821851061. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pupo.3629>.

RÉFÉRENCE ÉLECTRONIQUE DU LIVRE

FORMAT

OPENEDITION APA MLA

VAILLANT, Alain (dir.) ; VILLENEUVE, Roselyne de (dir.). *Le rire moderne*. Nouvelle édition [en ligne]. Nanterre : Presses universitaires de Paris Nanterre, 2013 (généré le 02 avril 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pupo/3611>>. ISBN : 9782821851061. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pupo.3611>.

COMPATIBLE